

## PER I TURISTI STRANIERI: GUIDARE IN ITALIA



### CAMPING-CARS

Pour conduire un camping-car, les documents suivants doivent se trouver à bord:

- ✓ Permis de conduire en cours de validité, obtenu depuis au moins 1 an, donnant l'autorisation de conduire le camping-car qu'on conduit. Les titulaires d'un permis de conduire délivré par un Pays UE/EFTA peuvent conduire un véhicule en Italie avec leur permis de conduire national. Les permis de conduire délivrés par un Pays différent doivent être accompagnés d'un permis de conduire international, à obtenir avant le départ, ou bien d'une traduction assermentée du permis de conduire en italien.
- ✓ Assurance Responsabilité Civile Automobile, couvrant les tiers transportés (pas le conducteur). L'assurance contre le vol et l'incendie, aussi bien que l'assurance casco - couvrant tous les risques pour le véhicule et les passagers, y compris le conducteur - sont facultatives. Pour les camping-cars on peut souscrire des garanties supplémentaires (non obligatoires et non prévues pour les voitures).
- ✓ Les résidents des Pays hors UE doivent, avant leur départ, vérifier avec leur compagnie d'assurance s'il est nécessaire de se procurer une carte verte ou une assurance automobile temporaire à la frontière.
- ✓ Certificat d'immatriculation.

Tout véhicule étranger circulant en Italie doit porter à l'arrière un signe distinctif de nationalité.

### **LIMITES DE VITESSE**

Vitesse autorisée pour les camping-cars:

- 50 km/h en agglomération; 80 km/h hors agglomération; 100 km/h en autoroute (poids en charge entre 3,5 t et 12 t);
- 50 km/h en agglomération; 70 km/h hors agglomération; 80 km/h en autoroute (poids en charge supérieur à 12 t).

Le conducteur doit adapter sa vitesse en fonction du type de véhicule, du chargement et des conditions atmosphériques et de l'état de la route. Il doit respecter les indications concernant les limites de vitesse, même si temporaires.

Les camping-cars de plus de 7m de long peuvent circuler uniquement dans les deux voies les plus à droite des autoroutes à deux ou trois voies.



## PER I TURISTI STRANIERI: GUIDARE IN ITALIA



### PARKING ET STATIONNEMENT DES CAMPING-CARS

Les aires de service / stationnement pour les camping-cars sont indiquées avec une signalisation spéciale; on peut les trouver sur certains sites Internet spécialisés.

Il est possible de garer les camping-cars dans les espaces réservés au stationnement des véhicules; le cas échéant il faut payer la carte de parking et l'exposer sur le tableau de bord.

### RECHARGE DU COURANT ELECTRIQUE ET DECHARGE DES EAUX USEES

On peut recharger le courant électrique par des colonnettes qui se trouvent dans les campings, les parkings privés ou les aires de service / stationnement prévues pour les camping-cars.

Les eaux usées du WC, des éviers et de la douche doivent être déchargées dans des sites spécialement prévus à cet effet, présents dans chaque ville ou dans les campings.

### CHARGEMENT TRANSPORTABLE

Le transport de cyclomoteurs et de bicyclettes est permis si le camping-car est muni d'un support approprié. Un chargement en saillie ne doit pas excéder 30% de la longueur du véhicule et peut faire saillie uniquement à l'arrière; le chargement doit être signalé par un panneau de 50 cm x 50 cm avec bandes réfléchissantes blanches et rouges.

Il est permis d'installer un porte-bagages pour transporter des canots pneumatiques, des windsurfs ou de petites embarcations.

